

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE - 1^{er} adjoint, Laurent VERNAZ - 2^{ème} adjoint, Sandrine POIGNET - 3^{ème} adjointe, Sandra BOULAIS - 4^{ème} adjointe, Claudine AMOUDRY, Nathalie BIBOLLET, Daniel CHARVAZ, Christian COMBAZ, Alain FINA, Claire FLEUTOT, Aurore MINISTROT, Isabelle MORLOT, Dominique NOYEAU

Absents excusés : Christel GACHON (pouvoir à Claire FLEUTOT), Carole VASCHALDE, , Stéphanie SANCHEZ, Jean RONZATTI, Noël CADET,

Secrétaire de séance : Aurore MINISTROT

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, Secrétaire Général de la Mairie

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la réunion du 22 novembre 2019.

Thierry RANGONE souhaite apporter des modifications sur 2 points du compte rendu :

- Concernant le giratoire, il précise que le Département n'a pas suivi les attentes de la Commune sur la sécurisation pour les piétons et les vélos et que ce qui est réalisé actuellement sur le pont (bordures franchissables d'une largeur d'à peine 60 cm) ressemble à du bricolage
- Concernant la gestion des déchets, même si le Gouvernement avait une attitude ambiguë qui nécessiterait d'être précisée à travers l'idée une nouvelle fois avancée de taxe ou redevance incitative, il n'a pas affirmé que la pratique actuelle sur le territoire de la Haute Combe de Savoie faisait référence. Par ailleurs, il a indiqué que les comportements anarchiques et les incivilités au regard de la redevance incitative était en augmentation lors des dernières années d'exercice de la compétence par la CCHCS et que ces comportements n'étaient pas anodins et marginaux.

Laurent VERNAZ rectifie pour sa part un point sur le compte rendu d'ARLYSÈRE évoqué en points divers car le budget du CIAS ARLYSÈRE (enfance, jeunesse, personnes âgées...) est de 22 000 000 € et non 5 650 000 €.

Les élus approuvent ces rectifications au compte rendu.

Aurore MINISTROT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

PERSONNEL

Modification des conditions d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit avec le groupement Sofaxis / CNP Assurances, pour l'année 2020 et avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe avec le Centre de gestion de la Savoie

Rapporteur : Laurent VERNAZ

Laurent VERNAZ, Adjoint au Maire en charge du personnel, expose :

- que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a souscrit un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2017 avec le groupement conjoint Sofaxis / CNP Assurances,
- que par délibération du 25 novembre 2016, la Commune a adhéré au contrat d'assurance groupe précité et a approuvé la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe à signer avec le Cdg73. Cette convention prévoit notamment les modalités de versement de la contribution financière annuelle due au Cdg73 en contrepartie de ce service,
- que cette convention a été signée le 28 novembre 2016,
- que par lettre du 23 septembre 2019, le Centre de gestion a informé la Commune de l'augmentation des taux de cotisation demandée par l'assureur pour l'année 2020, en raison d'un rapport sinistre à prime défavorable à l'échelle du contrat groupe,

➤

- que le Cdg73 a négocié avec le courtier Sofaxis afin que les collectivités et établissements publics d'au plus 29 agents CNRACL se voient proposer différentes options, qui ont fait l'objet d'une présentation lors d'une réunion d'information qui s'est tenue le 8 octobre 2019, afin que chaque collectivité puisse retenir l'option la mieux adaptée à sa situation,
- que par ailleurs le Centre de gestion de la Savoie a décidé de diminuer pour l'exercice 2020 la participation financière qu'il percevait des collectivités au titre de son assistance administrative pour ce service,
- qu'il convient dès lors de passer un avenant pour acter la baisse de la contribution financière versée au Cdg73 pour l'année 2020,

Les élus échangent sur ce dossier.

Laurent VERNAZ explique que cela a permis de bénéficier de tarifs mutualisés jusqu'alors (taux actuel de 4.27 % de la masse salariale), mais que les hausses de sinistres nécessitent une modification du contrat, prévue initialement en cas de fortes augmentations.

Il propose de choisir une formule mêlant d'autres risques que la maladie ordinaire, à savoir les accidents de travail, très rares au sein de la collectivité, ce qui aurait un impact sur la prime annuelle actuelle (9 425 €) de 1 875 €.

Thierry RANGONE souligne que cela fait une hausse très importante et que repartir avec le même assureur n'est peut-être pas la meilleure solution.

Laurent VERNAZ indique que le Centre de Gestion conseille de rester dans ce contrat groupé, moins coûteux qu'un contrat individuel/

Au vu de ces échanges, Laurent VERNAZ propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les bases suivantes :

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n° 86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu la délibération n° 69-2019 du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 18 novembre 2019, approuvant l'avenant n°2 au marché de service signé le 6 octobre 2016 relatif à la prestation d'assurance des risques statutaires pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés au Centre de gestion et pour lui-même,

Vu la délibération n° 70-2019 du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 18 novembre 2019 approuvant l'avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le Centre de gestion de la Savoie,

A la majorité (une abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE la modification, pour l'année 2020, des conditions d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement SOFAXIS / CNP, selon les caractéristiques suivantes :
 - Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés
 - Risques garantis : décès, accidents de service, maladies imputables au service (*y compris le temps partiel thérapeutique*), congés de longue maladie, longue durée (*y compris le temps partiel thérapeutique*), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)
 - Conditions : avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire, accident de service et maladie professionnelle : 5.12 % de la masse salariale
- AUTORISE le Maire à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles conditions d'adhésion au contrat groupe d'assurance pour la couverture des risques statutaires pour l'année 2020,
- APPROUVE l'avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie, qui fixe comme suit, pour l'année 2020, la contribution financière annuelle à verser au Cdg73 :
 - collectivités ou établissements publics de 0 à 49 agents CNRACL : contribution annuelle de 1,00 % du montant total des primes d'assurance dues au titre de l'exercice.
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant précité avec le Centre de gestion de la Savoie.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

FINANCES

Recensement de la population 2020 : fixation de la rémunération des agents recenseurs

Rapporteur : Laurent VERNAZ

Laurent VERNAZ rappelle le déroulement du recensement de la population de Frontenex du 16 janvier au 15 février 2020 et l'embauche de 4 agents recenseurs pour effectuer cette mission.

Il propose de fixer leur rémunération, auparavant déterminée par le nombre de bulletins individuels et de fiches de logements collectés, par un forfait en raison notamment de la possibilité de réponse des habitants par internet qui rend plus difficile le décompte par feuilles.

Il propose un forfait à 1 300€ bruts par agent.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la rémunération des agents recenseurs pour 2020 à 1 300 € bruts pour cette mission.

VIE ASSOCIATIVE/ANIMATION

Chèque associatif 2019 : règlement financier

Rapporteur : Sandrine POIGNET

Sandrine POIGNET rappelle la délibération du 24 avril 2009, instaurant le système du chèque associatif qui consiste en une réduction du prix de la cotisation pour les jeunes de la Commune.

A la rentrée 2019, 163 enfants de Frontenex de moins de 18 ans, au 1^{er} janvier de l'année, ont bénéficié d'un chèque associatif d'un montant de 50 €, valable pour une seule inscription.

Lors des précédentes séances, le Conseil Municipal avait entériné le versement de subventions pour un montant de 7 500 € correspondant à 150 chèques associatifs.

Même s'il reste des chèques non retournés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions en découlant aux associations selon le tableau suivant :

Association	Nb de Chèques	Montant
Judo Olympique des 4 vallées	1	50
SOUA RUGBY (albertville)	1	50
Patate Hi Patate Ha – école de cirque d'albertville	1	50
1 ^{ère} compagnie Tir à l'arc Albertville	1	50
TOTAL	4	200

Retour sur l'animation « Père Noël » du 14 décembre 2019

Rapporteur : Sandra BOULAIS

Sandra BOULAIS fait un retour sur l'animation « Père Noël » qui s'est déroulée le 14 décembre dans le parc de la Mairie avec un goûter à 16h30, à 17h00 un avant-spectacle, l'arrivée du Père Noël à 17h30 et le spectacle de sculpture sur glace avec une tronçonneuse à 18h00 sur le thème de Pirates des Caraïbes.

Les élus débriefent sur le déroulement :

- l'animation a été appréciée mais Claudine AMOUDRY pense que les petits ont plaisir à participer à un atelier de bricolage, comme cela était le cas les années antérieures
- le trône du père Noël a également été apprécié et les élus se demandent s'il faut maintenir la calèche

Laurent VERNAZ souligne que le manque d'éclairage dans le parc était gênant et que la commande de la réparation aurait dû être faite avant la manifestation

Sandra BOULAIS rappelle également la distribution en cours des colis de Noël.

TRAVAUX

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Sécurisation de la rue du Chemin Vieux : point sur les travaux

Dans le cadre de la sécurisation de la rue du Chemin Vieux, Monsieur le Maire et Thierry RANGONE, Adjoint aux travaux, font le point sur les travaux avec la réalisation des enrobés ces jours, après une intervention d'ORANGE, permettant de disposer d'une voirie propre pour l'hiver. La présence de certains poteaux supports de réseaux électriques nécessitera toutefois des reprises ultérieures d'enrobés. La circulation sera ouverte dans les prochains jours, ce qui était l'objectif attendu par les élus.

Alain FINA demande si le marquage au sol sera réalisé.

Il lui est précisé que les conditions météorologiques reporteront cette opération au printemps.

Point sur la création d'un giratoire par le Département aux feux de Frontenex

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font un point sur l'avancement des travaux du giratoire au Pont, réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Département, dont l'enrobé et le marquage au sol ont été effectués, et la réalisation en cours du « trottoir » sur le pont.

Christian COMBAZ est surpris que la surface ne soit pas plane.

Alain FINA indique que les véhicules roulent vite à l'intérieur du rond-point.

Abattage d'arbres dans le parc de la Mairie, des écoles et de l'allée des Coquelicots

Suite à la tempête du 1^{er} juillet 2019, et au diagnostic réalisé courant août, le Conseil Municipal avait décidé d'abattre 4 arbres dans le parc de la mairie, 1 dans la cour de l'école maternelle et 1 vers le gymnase des Coquelicots.

L'entreprise BOVET a finalisé l'opération dans le parc de la Mairie début décembre en procédant notamment au démontage du sequoia, avec des moyens techniques particulièrement impressionnants.

La découpe en morceaux de cet arbre remarquable a permis de constater que son état sanitaire à partir de 10 mètres au-dessus du sol était mauvais et a ainsi conforté la décision de son abattage.

Il sera évoqué, comme décidé, la réalisation d'une sculpture de cet arbre et à ce titre, une rencontre a eu lieu avec Sébastien COHENDET.

Il est demandé de protéger l'arbre contre les intempéries pour éviter qu'il ne se détériore davantage.

Les deux autres arbres à l'école et vers le gymnase devraient être abattus avant la fin de l'année, selon les conditions météorologiques.

Enfin, l'arrachage des souches dans les blocs du square de la Balme a été effectué également par l'entreprise BOVET.

Cession de terrain entre le lotissement Pré La Dame et la promenade du ruisseau

Thierry RANGONE rappelle les échanges de la précédente séance et la validation par le Conseil Municipal de l'envoi d'un courrier aux riverains de la promenade du ruisseau, chemin en dessous du lotissement Pré La Dame, pour leur proposer d'acquérir une partie du talus située entre les deux, moyennant la prise en charge par leurs soins des frais d'actes, de géomètre et le paiement d'1 € par m².

Deux riverains ont montré leur intérêt et il sera donc réalisé une rencontre sur site pour définir les emplacements souhaités et avancer sur ce dossier.

INTERCOMMUNALITE

Modification statutaire de la Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE : prise en charge du financement du contingent SDIS sur l'ensemble du territoire

Rapporteur : Laurent VERNAZ

Laurent VERNAZ indique qu'ARLYSÈRE a proposé de prendre en charge le financement du contingent SDIS sur l'ensemble du territoire.

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 créant la Communauté d'Agglomération Arlysère, issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Région d'Albertville, de la Communauté de Communes du Beaufortain, de la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie et de la Communauté de Communes du Val d'Arly,
Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2018 portant refonte statutaire de la CA Arlysère au 1^{er} janvier 2019,
Vu les statuts de la CA Arlysère,

Outre les compétences obligatoires et optionnelles prévues à l'article L.5216-5 du CGCT, la Communauté d'Agglomération Arlysère exerce actuellement différentes compétences supplémentaires répertoriées au chapitre 4C dont la compétence : 4-C-19° « Financement du contingent départemental pour les services de secours et de lutte contre l'incendie des communes de Cohennoz, Crest Voland, Flumet, La Giettaz, Notre Dame de Bellecombe et Saint Nicolas la Chapelle ».

Au vu des échanges intervenus au sein de la CA Arlysère et pour faciliter la coordination de ce dossier dans le territoire, le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 14 novembre 2019, a approuvé l'élargissement de la compétence « Financement du contingent départemental pour les services de secours et de lutte contre l'incendie », jusqu'alors limitée aux communes du Val d'Arly, à l'ensemble des communes du territoire Arlysère.

Conformément à la réglementation en vigueur, article L.5211-16 et suivants, cet élargissement de la compétence 4-C-19 désormais libellée « Financement du contingent départemental pour les services de secours et de lutte contre l'incendie du territoire Arlysère » est soumis aux Conseils municipaux des communes membres de la CA Arlysère qui devront en délibérer sous trois mois.

Les élus échangent sur ce dossier.

Thierry RANGONE regrette que dans la délibération d'ARLYSÈRE ne figure pas l'impact financier du transfert de cette compétence sur l'attribution de compensation de la Commune.

Laurent VERNAZ indique qu'il sera de 44 000 €, somme que versait Frontenex au SDIS en 2019.

Cette prise de compétence par ARLYSÈRE permettra au SDIS d'avoir un seul interlocuteur ce qui serait plus simple dans certains dossiers.

Nathalie BIBOLLET demande si cette décision aura de l'impact pour Frontenex.

Laurent VERNAZ répond par la négative et rappelle l'importance de l'élargissement du Centre de Secours à d'autres communes il y a quelques années, et son implantation sur la Commune.

Invité à se prononcer sur l'élargissement de cette compétence, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'élargissement de la compétence 4-C-19° - « Financement du contingent départemental pour les services de secours et de lutte contre l'incendie à l'ensemble du territoire Arlysère » ;
- approuve la modification statutaire de la CA Arlysère qui en résulte.

QUESTIONS DIVERSES

Informations du Maire

Monsieur le Maire fait part de plusieurs informations survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- La Mairie a mis en place le service minimum d'accueil suite à la grève des écoles, le 5 décembre mais également demain, le 17 décembre. Laurent VERNAZ indique que certaines communes ne l'ont pas mis en place récemment car l'Education Nationale n'a pas validé la liste des encadrants qu'elle avait pourtant sollicitée.
- Des emplacements seront mis en place pour accueillir les banderoles des associations qui devront respecter les dimensions légales (1.50 m par 1 m) dans 3 secteurs de la commune (patte d'oie, avant le pont des Ilettes et vers le nouveau giratoire). Il est demandé de réfléchir à un emplacement dans l'espace vert contre l'Isère, au niveau du nouveau giratoire.
- Le porte-monnaie électronique est utilisable à compter de ce jour par les parents afin de prépayer les repas du restaurant scolaire de la rentrée de janvier 2020
- Réflexion en cours sur la mise en place une boîte à livres dans le parc de la Mairie avec les bibliothécaires
- La société d'aménagement de la Savoie, propriétaire de l'ancienne usine LEITNER, a entrepris des travaux de déboisement sur la parcelle sans toucher au bâti. Un courrier lui a été transmis pour connaître également ses intentions sur ce tènement immobilier.
- Les deux canisettes (aménagement destiné à recevoir les déjections canines) situées dans le parc de la mairie et vers la Balme seront supprimées car elles ne sont plus utilisées. 3 autres distributeurs de sacs canins seront installés pour compenser.

Schéma directeur vélo

Rapporteur : Sandrine POIGNET

Sandrine POIGNET indique que l'agglomération d'Arlysère lance l'étude du schéma directeur vélo sur son territoire. L'objectif est de développer l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien - pour aller au travail, à l'école, à la gare - et dans les déplacements loisirs.

Cette étude s'inscrit dans l'objectif de développer l'usage du vélo au niveau local et national (Plan Vélo lancé en septembre 2018). Une première étude sur l'écomobilité sur Arlysère faisait ressortir en 2016 la nécessité de renforcer le réseau d'infrastructures cyclables afin d'inciter à la pratique du vélo.

L'enjeu majeur d'un schéma cyclable est de définir un maillage permettant à tous (usagers habitués, réguliers et usagers ponctuels du vélo) de se déplacer dans de bonnes conditions de confort et de sécurité. Les itinéraires proposeront différents types d'aménagements tenant compte du contexte, et notamment du trafic motorisé : pistes cyclables séparées, voie verte ou partage de voirie quand le trafic sera réduit (zone résidentielle) ou apaisé (zone 30). L'étude porte sur les 39 communes d'Arlysère, intégrant aussi bien les communes de vallée que les communes situées en altitude, même si l'approche est différenciée.

Elle indique qu'ARLYSÈRE souhaite rencontrer la Commune pour recueillir les points de vue et retours d'expériences des usages actuels autour des conditions de cyclabilité du territoire et des attentes des élus en termes d'aménagements cyclables.

Il est demandé d'organiser une réunion en présence de tous les élus intéressés.

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différentes intercommunalités

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

ARLYSÈRE

Laurent VERNAZ, conseiller communautaire à l'Agglomération, fait part de la décision d'ARLYSÈRE d'acquérir un terrain (environ 3 000 m² à 19€ le m²) dans la zone industrielle n°3, à des privés, ce qui permet de disposer de tout le foncier (dans l'attente d'un accord avec la Commune sur ses terrains) pour développer l'urbanisation économique comme prévue dans l'OAP (opération d'aménagement programmé) inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme.

Divers

- Claire FLEUTOT indique qu'après 3 nouvelles entrées au sein de la pension de familles « L'Envol » gérée par LA SASSON, ce sont désormais 18 personnes qui sont accueillies dans cette structure. Les derniers choix de la commission d'attribution des logements se sont portés sur des profils différents des premiers locataires. Pour les autres projets initiaux de LA SASSON sur le reste du bâtiment de l'ancien EHPAD (co-location...), une relance sera opérée pour connaître l'avancée.
- Les vœux de la population auront lieu le 4 janvier 2020 à 18h30 à la salle polyvalente
- Les vœux au personnel sont programmés le mercredi 8 janvier à 19h00 en Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h50.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 24 janvier 2020 à 19h15

Le Maire,



Jean-Paul GIRARD

